



# CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

## PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 JUIN 2017

19h30 Présentation du poste mobile de la Police de proximité par l'adjudant Messina et le Sergent Helfer.  
Prochain passage dans le village : en juillet.

### Procès-verbal du Conseil Général, du 7 juin 2017

Les membres du Conseil Général de Bretonnières ont été convoqués, le 24 mai 2017, pour le mercredi 7 juin 2017, à la grande salle de l'Auberge communale. Le délai légal est donc respecté.

Remerciements à l'huissier pour la distribution des convocations et la mise en place de la salle.

La séance du Conseil est déclarée ouverte, à 20h07, par le Président, M. Y. Brechbühl.

En collaboration avec la Municipalité, le bureau propose, tel que sur la convocation, l'ordre du jour suivant :

#### Formalités :

- Appel
- Adoption du dernier procès-verbal du 8 décembre 2016
- Assermentation.

#### Ordre du jour :

1. Election du Président et du Vice-Président du Conseil Général
2. Nomination des scrutateurs et scrutateurs suppléants
3. Préavis n°1/2017 – Comptes 2016 – *Rapport de la commission de gestion et finances*
4. Préavis n°2/2017 – Nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois (ORPC) – *Rapport de la commission permanente – Nomination d'un délégué et d'un suppléant*
5. Préavis n°3/2017 – Réfection de l'étanchéité du réservoir pour un montant de Fr. 10000.-  
*Rapport de la commission de gestion et finances*
6. Communications de la Municipalité.
7. Communications du Bureau.
8. Vœux et divers.

Aucune demande de modification de l'ordre du jour.

#### Appel

La secrétaire, Mme F. Roth, aidée de Mme C. Glardon, scrutatrice, procède à l'appel des membres.

Total des membres du Conseil	45		
Membres présents	37		
Quorum	15	Taux de participation	82 %

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Les membres présents de la Municipalité sont :

M.	P.-D. Collomb	Syndic.	Administration générale, finances, gravière, routes.
Mme	V. Huber		Déchetterie, social, police, paroisse, protection civile, école.
M.	M. Jolliet		Bâtiments, pompiers.
M.	F. Bovier		Forêts, domaines, éclairage public, refuge.

Excusée :

Mme	I. Viatte	Vice-syndic	Eau, épuration.
-----	-----------	-------------	-----------------

5 personnes ont pris la peine de s'excuser, 3 sont absentes. 1 personne de la presse est présente.

#### Adoption du dernier procès-verbal du 8 décembre 2016

Le procès-verbal étant joint à la convocation de ce Conseil, M. le Président estime que l'ensemble des membres en a pris connaissance. Il ne sera pas soumis à une lecture, mais mis en discussion.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, à main levée. Remerciements à la secrétaire.

#### Assermentation

Mme J. Guignard, MM. B. Breton, C. Bunting et M. Falga sont assermentés après lecture du serment.

#### Ordre du jour :

##### 1. Election du Président et du Vice-Président du Conseil Général

La Parole est donnée à Mme la Vice-Présidente S. Chappuis pour l'élection du Président du Conseil. Sans autre proposition de candidat, M. Y. Brechbühl est élu tacitement.



# CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

## PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 JUIN 2017

### Election du Vice-Président du Conseil Général

Sans autre proposition de candidat, Mme S. Chappuis est élue tacitement.

### 2. Nomination des scrutateurs et scrutateurs suppléants

Sans autre proposition de candidat, Mme C. Glardon et M. M. Théraulaz sont nommés scrutateurs.

Sans autre proposition de candidat, M. J. Martin et M. M. Stricker sont nommés scrutateurs suppléants.

### 3. Préavis n°1/2017 – Comptes 2016 – Rapport de la commission de gestion et des finances

Joint à la convocation le préavis municipal n° 1/ 2017 et un résumé des comptes 2016.

Selon rCG Chapitre 3 Art 13.2

M. C. Boulaz lit le rapport de la commission de gestion et finances.

« La commission s'est penchée chapitre par chapitre sur le préavis, ainsi que sur les comptes et a fait divers pointages dans les factures 2016. A noter, une augmentation de Fr. 27'925.- des revenus sur la gravière par rapport à l'année 2015. Un déficit coutumier de Fr. 9'597.- pour la grande salle et des charges sociales, comme à leur habitude, en augmentation.

Néanmoins, nous ne pouvons que constater la bonne santé financière actuelle de la commune.

La commission remercie la boursière, Mme V. Chezeaux pour sa disponibilité, ses diverses explications et relève l'excellente tenue des comptes de la commune.

En conclusion :

A l'unanimité de ses membres, la commission de gestion et finances propose au Conseil Général, d'accepter les comptes 2016 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité et à la commission de gestion et finances ».

- M. A. O. Conod : au vu des taux hypothécaires bas actuellement, la commune a-t-elle songé à renégocier les taux ?

- Mme V. Chezeaux : ce sont des taux bloqués pour une durée déterminée, sans possibilité de modification.

- Mme F. Ammann : on peut faire une demande de nouveau taux un an avant l'échéance.

- Mme V. Chezeaux : se renseignera, mais cela ne lui semble pas possible.

M. Le Président propose de voter le préavis, en bloc : accepté

**Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter, en bloc, le préavis municipal n°1/2017 soit :**

**Accepter les comptes 2016 tels que présentés**

**40 votants (Oui : 40, Avis contraire : 0, Abstention : 0).**

Le préavis n° 1/2017 est accepté tel que présenté.

### 4. Préavis n°2/2017 – Nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois (ORPC).

#### Nomination d'un délégué et d'un suppléant

Joint à la convocation le préavis municipal n° 2/2017 et les statuts de la nouvelle association intercommunale, selon rCG Chapitre 3 Art 13.13

- Mme V. Huber : a participé à deux séances. Elle n'a rien de plus à ajouter que ce qui est sur le préavis.

M. S. Berthoud lit le rapport de la commission permanente.

« La commission permanente s'est penchée sur la proposition des nouveaux statuts, ainsi que sur les statuts définitifs. Mme Verena Huber a pu répondre à nos questions et demandes de corrections. Nous avons constaté qu'une faible marge de manœuvre existe pour demander des modifications, l'Association étant intercommunale et regroupant 73 communes du district au lieu des 24 que comptait l'Association des communes de l'ancien district d'Orbe.

Consciente qu'une réorganisation est nécessaire et en souhaitant que cela permette de réduire les coûts, nous proposons, à l'unanimité, aux membres du Conseil :

#### Article 1 :

D'adopter les statuts et adhérer à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois.

#### Article 2 :

D'autoriser la Municipalité à dissoudre l'Association des communes du district d'Orbe, de transférer son matériel à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois.



## CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 JUIN 2017

### **Article 3 :**

*Conformément aux statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois, de nommer un délégué et un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association. »*

- M. Y Brechbühl : délégué ORPC « ancienne mouture » indique que le projet est bien ficelé, dans la continuité de ce qui est maintenant.
- M. J. Vuagniaux : quelle est la raison de ce changement ?
- M. Y Brechbühl : la raison est politique, il n'y a pas de changement de mission.
- M. M. Conod : quel est le taux par habitant ?
- Mme V. Huber : en 2016, Fr.15.70, par habitant.
- M. J.-M. Evard : où auront lieu les cours ?
- Mme V. Huber : toujours à Orbe. Le siège est aussi à Orbe.

**Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter le préavis municipal n°2/2017 soit :**

### **Article 1 :**

**D'adopter les statuts et adhérer à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois.**

### **Article 2 :**

**D'autoriser la Municipalité à dissoudre l'Association de communes du District d'Orbe, de transférer son matériel à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois.**

### **Article 3 :**

**Conformément aux statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois, de nommer un délégué et un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association.**

**40 votants (Oui : 37, Avis contraire : 2, Abstention : 1).**

Le préavis n°2/2017 est donc accepté tel que présenté.

Préavis municipal n°2/2017 – **Article 3 :**

Conformément aux statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois, de nommer un délégué et un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association.

Nomination d'un délégué et d'un suppléant

Le délégué actuel M. Y. Brechbühl s'annonce comme intéressé pour la nouvelle association.

Sans autre proposition, M. Y. Brechbühl est nommé délégué pour l'ORPC Jura Nord-vaudois

M. M. Falga est nommé suppléant pour l'ORPC Jura Nord-vaudois.

### **5. Préavis n°3/2017 – Réfection de l'étanchéité du réservoir pour un montant de Fr. 10000.-**

*Rapport de la commission de gestion et finances.*

Joint à la convocation le préavis n° 3/2017, selon rCG Chapitre 3 Art 13.12

- M. M. Jolliet : il y a actuellement une grande dégradation du plafond du réservoir. Il y a peu d'entrée d'air. La Municipalité, afin d'éviter des frais, va concilier tous les travaux en utilisant la même entreprise qui s'occupe du réaménagement de la place de jeux. L'étanchéité se fera uniquement sur la partie visible du réservoir. Il n'y a donc qu'une seule offre.

M. C. Boulaz lit le rapport de la commission de gestion et des finances.

*« La commission s'est penchée sur le sujet.*

*Ayant quelques interrogations sur la rénovation, nous avons demandé des renseignements complémentaires au municipal M. M. Jolliet. Ayant répondu à nos questions, nous le remercions pour sa disponibilité.*

*Néanmoins, comme mentionné dans le Conseil précédent, nous regrettons à nouveau de n'avoir qu'un seul devis.*

*Conclusion : à l'unanimité de ses membres, la commission de gestion et finances propose au Conseil Général d'accorder à la Municipalité une autorisation pour la réfection de l'étanchéité du réservoir pour un montant de Fr. 10'000.- »*

- M. J.-L. Conod : y aura-t-il de la terre ou du gravier ?
- M. M. Jolliet : le but de l'étanchéité est qu'il reste un peu d'humidité. La terre assure ceci.
- M. J. Vuagniaux : il revient sur l'utilisation du chlore (en lien avec le PV du 8.12.16).



# CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

## PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 JUIN 2017

- M. P.-D. Collomb : ici on parle du réservoir. Il informe que la Source Mercier est chlorée. Les analyses sont bonnes actuellement, il n'y a donc pas besoin de chlorer.
- M. Y. Brechbühl : on parle bien du même endroit, mais ce n'est le même débat.

**Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter le préavis municipal n°3/2017 soit : Accorder à la Municipalité une autorisation pour la réfection de l'étanchéité du réservoir pour un montant de Fr. 10'000.-**

**40 votants (Oui : 39, Avis contraire : 0, Abstention : 1).**

Le préavis n°3/2017 est donc accepté tel que présenté.

### 6. Communications de la Municipalité.

M. le Syndic P.-D. Collomb : à la gravière, l'exploitation est terminée. Le gravier et le sable qui sortent, proviennent des stocks. Derrière la station de lavage, il y a un site qui n'a jamais été exploité. Holcim s'y est intéressé et a demandé l'autorisation à la Municipalité et au Service forestier de faire des sondages. Il y a à un stock résiduel de 200 000 m<sup>3</sup> de gravier à exploiter. La qualité est bonne.

À la fin de cette exploitation, les installations seront démontées. Concernant le réaménagement de la gravière, le dossier va partir pour consultation. Une mise à l'enquête se fera vers octobre-novembre. Une séance d'information sera faite par Holcim et Cand Landi sur ce qu'ils ont prévu de faire.

Mme V. Huber : la déchetterie sera fermée le premier août. UAPE : pour cette année scolaire, il y a 12 places disponibles. Décision a été prise avec les communes partenaires, d'ouvrir 24 places à la rentrée d'août (lundi, mardi et jeudi). S'il y a des demandes pour le mercredi et le vendredi, l'ouverture sera revue. Il y aura six enfants de Bretonnières qui s'y rendront à la rentrée d'août.

M. F. Bovier : concernant le sentier du « Gol aux chiens » à la « Tufière », le garde-forestier a bien confirmé que rien ne sera fait (zone naturelle). Il remercie les personnes qui sont venues aider pour le nettoyage et la finition du refuge. L'inauguration de celui-ci aura lieu le 3 septembre avec un petit rallye pédestre organisé par les Paysannes Vaudoises.

M. M. Jolliet : concernant les panneaux solaires photovoltaïques et thermiques, la Municipalité va créer un document que les particuliers qui ont ce type de panneaux devront remplir (schéma électrique). Ceci en cas d'intervention des sapeurs-pompiers.

La Municipalité en collaboration avec l'ECA Vaud organisera une journée sur l'utilisation des moyens d'extinction pour les feux domestiques. À cette occasion, elle prévoit aussi la présentation des nouveaux véhicules du corps des sapeurs-pompiers du SDIS de Vallorbe. Actuellement il n'y a que deux personnes de Bretonnières au corps des sapeurs-pompiers ! Avis aux amateurs.

- M. P.-D. Collomb : concernant l'auberge, les tenanciers sont en arrêt maladie jusqu'au 24 juin pour l'un et 2 juillet pour l'autre.

### 7. Communications du Bureau.

- M. Le Président :

*« Vous avez reçu le nouveau règlement du Conseil Général avec votre convocation.*

*Pour les votations, il y a encore des personnes qui mettent leur enveloppe dans la mauvaise boîte aux lettres. Veuillez en parler autour de vous, afin que la boîte du greffe ne soit pas surchargée.*

*Je vous rappelle que le dimanche des votations, vous avez jusqu'à 9h30 pour déposer votre enveloppe dans la boîte. Passé cette heure, votre vote n'est pas comptabilisé.*

*N'oubliez pas comme chaque fois de rapporter votre enveloppe, cela me facilite grandement la tâche.*

*Je remercie les commissions pour leur travail lors de l'étude des différents dossiers qui leurs sont soumis. Je vais me permettre un rappel concernant leurs demandes régulières d'obtenir plusieurs devis lors d'une future dépense. La Municipalité demande au Conseil un budget pour faire des travaux et pour ce faire, transmet un devis pour appuyer sa demande. Le Conseil accorde un montant à la Municipalité pour faire les travaux. Soit la municipalité fait un second appel d'offre pour comparer les prix, soit c'est déjà fait et elle a soumis le devis choisi. Mais ce choix est de sa compétence et non de celle du Conseil. Pour éviter des questions de ce genre ou d'éventuels conflits d'intérêts, de plus par respect pour les entreprises qui ont fait une offre, je demande à la Municipalité de transmettre uniquement des devis sans entêtes d'entreprises, en ne laissant que le détail de l'offre, qui lui permet de faire son budget ».*

### 8. Vœux et divers.

- Mme C. Berthoud donne un petit compte-rendu de l'assemblée de l'AIMS à laquelle elle a participé.

*« La séance du Conseil de l'Association intercommunale de la Source Mercier, AISM, a eu lieu le mercredi 31 mai 2017. Voici quelques informations du comité de direction :*

*- Le débit de la source était de 937l/min.*



## CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 JUIN 2017

- Suite à la transformation du collège des Clées, le PC contrôle sera remplacé par un ordinateur portable. Ce qui facilitera le travail du responsable.
- Un débit mètre, à lecture à LED, est posé dans la station du Sapelet au départ de la conduite, ce qui permet une meilleure surveillance.
- ERNOM (Etude Régionale Nozon, Orbe, Mujon). L'étude afin de savoir comment exploiter les eaux le plus intelligemment dans le futur est terminée.
- Passage des TGV à deux étages : Les tunnels sont trop bas. Les machines qui ont effectués les travaux de rehaussement de la ligne de contact ont occasionné des fuites d'hydrocarbure. Des contrôles et analyses ont été effectués à plusieurs reprises. Aucune trace d'hydrocarbure n'a été décelée. Un contrôle/analyse sera encore réalisé, puis stop. »
- M. M. Conod : il conseille aux membres présents de consulter leur police d'assurance incendie et de voir s'ils sont couverts quant à la clause « cour et jardin ».
- Mme C. Glardon : elle remercie pour l'aménagement du refuge. Elle constate qu'il n'y a pas d'auvent pour placer une broche s'il pleut.
- M. F. Bovier : l'avant-toit le permet.
- M. J.-L. Conod : en tant que délégué de l'AscoVaBaNo, il informe qu'une classe enfantine sera ouverte à Vallorbe. Le label « fourchette verte » sera mis en place au réfectoire de Vallorbe.
- Mme V. Huber : à Vallorbe, un fruit sera offert aux enfants qui pique-niquent. Le montant de deux francs leur est demandé en lien avec la surveillance et l'occupation des lieux. Quelques commentaires sur le label « fourchette verte » à Vaulion et Vallorbe. Mme V. Huber se renseignera.
- M. M. Falga : il a constaté que sur le site de la commune, il y a une erreur de date sur la législation.
- M. P.-D. Collomb : en réponse à M. P. Bonnevaux, il informe que 23 familles sont intéressées par le chauffage à distance. Une pré-étude sera faite. Une information sera faite au prochain Conseil.
- M. J. Vuagniaux : le Conseil Général se prononcera-t-il sur le projet d'exploitation de la gravière ?
- M. P.-D. Collomb : l'entreprise Cand Landi fera une information et elle est disposée à montrer des sites où cela s'est passé positivement.
- M. J. Martin : il informe que la secrétaire de l'AIVN a donné sa démission. Avis aux personnes intéressées.
- M. P.-D. Collomb : en réponse à Mme F. Ammann, Il précise qu'il n'y aura qu'une seule mise à l'enquête comprenant l'exploitation future et le réaménagement de la gravière. Une association a été créée (Cand Landi et Holcim) afin d'étudier la possibilité d'exploiter en même temps que le remblaiement (sur 25 ans). Que des matériaux de premier et seconde couche pour le remblaiement.
- M. J.-L. Conod : Holcim exploitera-t-elle derrière les installations ? *Oui*
- M. A.O. Conod : y a-t-il eu une demande de l'armée pour le passage de plusieurs hélicoptères et d'un Pilatus il y a quelques jours ? *Non*.
- M. J. Vuagniaux : est-ce qu'une exploitation plus douce, profitable aux entreprises régionales pourrait être faite sur le site de la gravière ?
- M. P.-D. Collomb : Il n'y aura pas d'autorisation pour une autre entreprise. À la fin de l'exploitation, les installations seront démontées.
- M. P.-D. Collomb : en réponse à M J. Martin, il informe que le revêtement de la route Agiez-Bretonnières sera posé fin juin.
- M. M. Conod : Il parle de la réfection future du chemin qui va à la gravière. Celle-ci doit être prise en charge par la maison Holcim.
- M. P.-D. Collomb : la Municipalité y pense et en parlera la semaine prochaine avec la maison Holcim.
- M. J.M. Evard : il suggère de couper des arbres sur le plat de la route d'Agiez afin d'avoir une meilleure vue sur le village.
- M. P.-D. Collomb : c'est de la compétence du garde-forestier.
- M. P.-H. Conod : il informe qu'à « Tilone », le mur se dégrade.
- M. J.-L. Conod : les poteaux de la rue de la Gare s'enlèvent-ils ? Il est difficile de passer avec un véhicule agricole. Une voiture se parque mal et gêne pour croiser.
- M. P.-D. Collomb : les potelets se dévissent.

Prochaines séances du Conseil :

**Mercredi 4 octobre 2017 - Mercredi 6 décembre 2017- Mercredi 6 juin 2018**

Au nom du bureau, M. le Président remercie les membres du Conseil Général de leur attention et leur souhaite un très bon été.

La séance est levée à 21h26.

Yann Brechbühl  
Président

Francine Roth  
Secrétaire